

Aliénation d'un immeuble 41, rue Battant à la SCI BARBIZIER - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 15 mai 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 15 mai 1995, le Conseil Municipal a accepté de céder à MM. NUSS et KOENIG un immeuble sis 41, rue Battant pour la somme de 300 000 F.

Or, ces personnes ont fondé une Société Civile Immobilière dénommée SCI BARBIZIER, qui acquittera le montant de cette cession.

Il convient donc de modifier en ce sens notre précédente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder cet immeuble à la SCI BARBIZIER.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.